

La tarification solidaire des transports collectifs



Retours d'expériences et potentialités
dans le Sud Alsace

“ L’essentiel

1 De quoi parle-t-on ?

La tarification des Transports Collectifs (TC) peut prendre différentes formes : **classique, gratuite, sociale ou solidaire**.

La tarification solidaire des TC est un **compromis entre la gratuité et la tarification sociale**. Elle consiste à :

- Adapter le prix des abonnements TC en fonction du **Quotient Familial (QF) du ménage**, qui tient compte de tous les revenus et aides du foyer ainsi que de sa composition.
- Inclure les **travailleurs précaires ou pauvres** dans les bénéficiaires.
- Limiter les pertes de recettes pour les Autorités Organisatrices de Mobilités (AOM) par rapport à la gratuité.

2 31 agglomérations françaises : quelles expériences ?

Les territoires qui ont mis en place la tarification solidaire TC ont défini leurs **propres seuils de QF**. Ils définissent également les **services de mobilité concernés** : TC, stationnement résidentiel, location de vélo, autopartage.

Dans les 31 agglomérations disposant d’une tarification solidaire TC en France, les seuils de QF varient de **300 € à 1 100€**. Ils sont donc tous inférieurs ou égaux au seuil de pauvreté : 1 100 €. Plus il y a de seuils de QF, plus les réductions sont progressives. La baisse des prix des abonnements TC s’étale de **-90 % à -20 %**.

L’agglomération de Nantes est un exemple de **tarification solidaire TC intégrée**. Les seuils de QF sont identiques pour les TC, le stationnement résidentiel et la location de vélo.



Source : T2C

Clermont-Ferrand : campagne de communication en faveur de la tarification solidaire des transports collectifs.

3 Une application locale ? Quelles conditions ?

L’agglomération mulhousienne et le Haut-Rhin ne disposent pas de tarification solidaire TC en 2023.

Avec **26 %** des habitants ayant un QF inférieur à 700 € et l’instauration de la zone à faibles émissions (ZFE) en 2025, il y a une **opportunité** pour l’agglomération mulhousienne de mettre en place ce dispositif.



S’il y avait une volonté d’approfondir cette option, il serait nécessaire de faire **étudier finement cette possibilité par un bureau d’étude spécialisé** : impacts sur la fréquentation et les recettes, mise en œuvre, adéquation avec les tarifications TC et mobilités existantes etc.

La tarification solidaire ne constitue pas une politique de transport à elle seule, mais plutôt une brique de celle-ci. Il est nécessaire d’agir simultanément sur le développement de l’offre de transport en commun et des autres modes de transport alternatifs à la voiture.

Sommaire

■	L'essentiel.....	2
■	Introduction.....	5
01 ■	PARTIE 1 : définitions.....	7
	Synthèse partie 1.....	7
	Quatre grandes familles de tarification des transports collectifs.....	8
	La tarification solidaire : combiner social et maîtrise des coûts.....	9
	La tarification solidaire des transports collectifs en France : des agglomérations de toutes tailles.....	10
	Le quotient familial : la brique de base.....	11
02 ■	PARTIE 2 : retours d'expériences.....	13
	Synthèse partie 2.....	13
	D'un à quatre niveaux de quotient familial, tous inférieurs ou égaux au seuil de pauvreté.....	14
	Réductions des tarifs des transports collectifs : chaque territoire à la manœuvre.....	15
	TC, vélos, stationnement et autopartage : une tarification solidaire allant au-delà des réseaux de transports collectifs urbains.....	16
	La location de vélos : deuxième service le plus concerné par la tarification solidaire.....	17
	Nantes : faciliter les déplacements quotidiens des plus modestes.....	18
	Brest : un travail continu depuis 20 ans.....	20
	La Rochelle : le plan de mobilité comme déclencheur.....	21
	Chambéry : ne laisser personne au bord du chemin.....	21
	Annemasse : faciliter les déplacements des plus modestes dans un secteur frontalier.....	22
03 ■	PARTIE 3 : opportunité dans nos territoire...23	
	Synthèse partie 3.....	23
	Dans le Haut-Rhin : transports collectifs = tout public, transport à la demande = spécialisés PMR et aînés.....	24
	L'absence de tarification solidaire.....	25
	Une précarité marquée dans les agglomérations et les villes moyennes du département.....	26
	L'agglomération mulhousienne : un territoire opportun pour mettre en place une tarification solidaire pour les transports collectifs ?.....	27
	Recommandations.....	28
■	Annexes.....	29
	Bibliographie.....	30
	Glossaire.....	31
	Remerciements.....	31

ATTENTION

Les titres Soléa 
et Attitudes  sont à valider
dans les oblitérateurs bleus
situés à proximité.

61.19

ATTITUDES 1 VOYAGE BCD - en 4
Zone C Zone A
Utilisable du 15/11/2015 au 22/10/2016
Utilisable 15/30 après validation
Valable pour un aller simple
sur le territoire achete

NON ECHANGEABLE ET NON REMBOURSE

01A0006

REACTIS

e|geba

Contexte

L'environnement de la tarification des Transports Collectifs (TC) a connu des évolutions significatives ces dernières années. La gratuité des TC a été un sujet de débat dans de nombreux territoires lors des dernières élections municipales. Montpellier Méditerranée Métropole a récemment instauré la gratuité des TC pour tous en décembre 2023.

Afin de garantir une offre de mobilité aux populations défavorisées, les Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) ont instauré depuis longtemps des **politiques tarifaires adaptées**.

La mise en place d'une Zone à Faibles Émissions mobilité (ZFE-m) dans l'agglomération mulhousienne soulève la question des dispositifs d'accompagnement aux changements de mobilité, notamment pour les **populations les plus fragiles**.

La tarification solidaire est souvent proposée par les collectivités pour les **cantines ou le périscolaire**. La tarification solidaire TC permet de mieux prendre en compte les **travailleurs pauvres** qui ont des ressources inférieures ou égales à **1 100 € par mois pour une personne seule**. Ces derniers passent sous les radars de la tarification sociale en n'étant pas chômeurs, handicapés etc.

Objectifs

L'objectif du présent rapport est triple :

- Définir les **différentes tarifications** des transports collectifs en mettant l'accent sur la tarification solidaire.
- Faire un **retour d'expériences** des différentes tarifications solidaires TC et mobilités en France.
- Évaluer le **potentiel** de mise en place de la tarification solidaire TC et mobilité dans le Sud Alsace et l'agglomération mulhousienne.

Finalités

La publication est un support de **débat et de discussion** destiné aux élus et aux techniciens de l'agglomération mulhousienne et des intercommunalités du Haut-Rhin.

Elle pourra notamment nourrir les **réflexions** sur les mesures d'accompagnement à mettre en place dans le cadre de la Zone à Faibles Émissions mobilité (ZFE-m) de m2A. Le moment venu, elle pourra également alimenter les études techniques, portées par la collectivité, de refonte des tarifications des TC et des mobilités.

Tarification solidaire

Voyagez tout en bénéficiant
d'un tarif adapté aux revenus
de votre foyer



Source : Bordeaux Métropole

1. Définitions

“ Synthèse

- **Quatre grandes familles de tarification des transports collectifs** : réseaux payants, gratuité, tarification sociale, tarification solidaire.
- Tarification solidaire des transports collectifs dans **31 agglomérations petites ou grandes**.
- Avantages de la tarification solidaire :
 - Prise en compte des revenus du foyer avec le **quotient familial**.
 - Prise en compte des **ménages les plus modestes** tout en **maîtrisant les coûts pour la collectivité**.

TARIFICATIONS DES TRANSPORTS COLLECTIFS

Quatre grandes familles

Pour garantir une offre de mobilité aux **populations défavorisées**, les Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) mettent en œuvre depuis longtemps des politiques tarifaires adaptées. Il y a plusieurs solutions avec leurs avantages et leurs inconvénients.

1 Les réseaux payants

Dans la majorité des cas, les réseaux TC sont payants. Ils proposent le plus souvent des **tarifications réduites** au moyen d'**abonnements spécifiques pour les étudiants, les aînés, les plus jeunes**.

2 La gratuité

1. Sur critère

Jeunes

Il s'agit d'un réseau au sein duquel les usagers d'une tranche d'âge variable, comprise **entre 6 et 26 ans**, bénéficient tous les jours sans payer des services réguliers de transport public.

Aînés

Elle cible les **plus de 65 ans**. Elle est peu courante. Elle concerne par exemple les aînés habitant la commune de Mulhouse.

Week-end

Les usagers ont accès gratuitement aux transports collectifs le **samedi** et le **dimanche**. La mise en œuvre de cette mesure s'accompagne d'une politique de réduction des tarifs pour les abonnements mensuels et annuels afin de prendre en compte l'usage réel du réseau le week-end par les abonnés.

2. La gratuité totale

Les personnes accèdent librement, **sans payer**, au réseau de transport. Le coût d'exploitation du transport collectif est **intégralement porté par la collectivité**.

3 La tarification sociale : entrée individus

Elle consiste à octroyer des **aides** ou des **réductions tarifaires** sur les réseaux TC à des **personnes vulnérables** : chômeurs, personnes ayant de faibles revenus, étudiants, jeunes, aînés, personnes handicapées etc. indépendamment de la composition du ménage.

Un chômeur peut très bien bénéficier d'un tarif social bien que son / sa partenaire travaille. Ce type de tarification peut donc intégrer des individus qui ne souffrent pas ou peu de contraintes financières. Elle peut exclure également certains usagers qui, tout en répondant aux critères de revenus, ne répondent pas aux conditions des statuts, comme les **travailleurs précaires** par exemple.

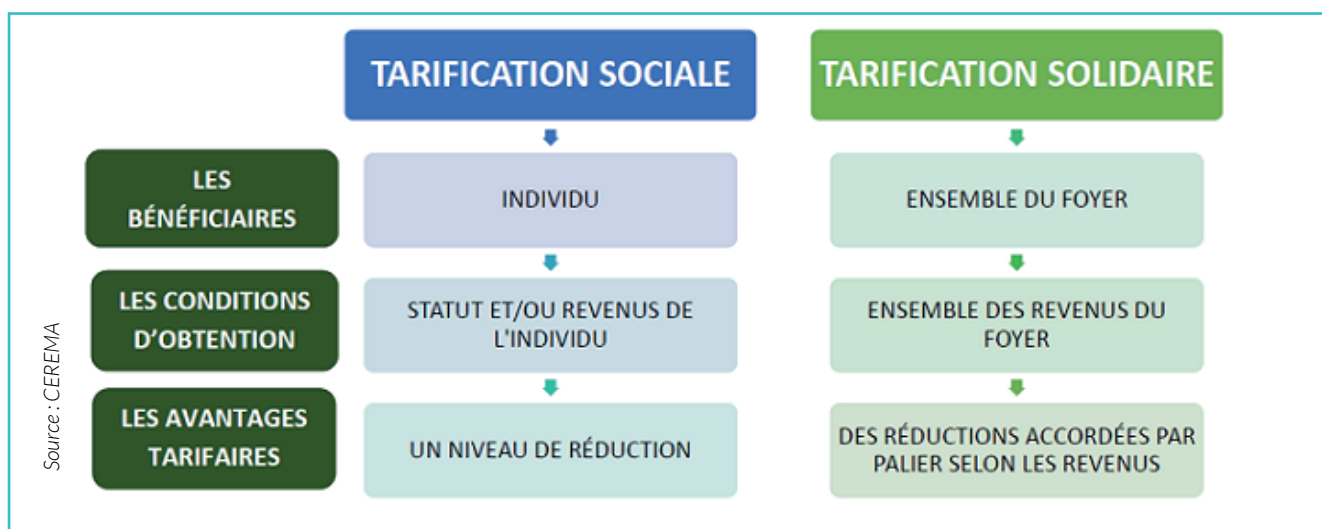
4 La tarification solidaire : ensemble du foyer

Elle est basée sur les **revenus** et la **composition de l'ensemble du foyer**. Elle permet de mieux prendre en considération la capacité contributive des ménages. Elle est le plus souvent basée sur le Quotient Familial (QF) des familles (dispositif de la CAF).

Pour les étudiants boursiers, elle peut se caler sur les échellons de bourse.

La tendance de fond est d'aller progressivement vers la tarification solidaire car plus juste.

Différence tarification sociale / solidaire.



La tarification sociale repose sur l'individu. La tarification solidaire repose sur les revenus et la composition du foyer. Elle est donc plus équitable.

COMPARAISONS DES TARIFICATIONS

La tarification solidaire : combiner social et maîtrise des coûts

Analyse comparée

	Tarification sociale	Tarification solidaire	Gratuité
Couverture de la population	Faible	Partielle	Totale
Équité sociale	Moyenne	Très forte	Forte
Inclusion des travailleurs pauvres	Peu favorable	Très favorable	Très favorable
Augmentation de la fréquentation	Pas d'incidence	Variable	Hausse
Coût à porter par collectivité	Faible	Modéré	Très fort
Facilité de mise en œuvre	Moyenne	Très facile à terme	Très facile
Evolutivité	Moyenne	Très forte	Faible
Intégration avec tarifs périscolaires etc.	Inexistante	Très forte	Inexistante

Réalisation : Afut Sud Alsace - SDR



Avantages / inconvénients

Tarification sociale : le « service minimum »

La tarification sociale est l'approche habituelle suivie par les réseaux TC. Elle propose une tarification réduite aux personnes en **situation de fragilité** : chômeurs, allocataires du RSA, personnes en situation de handicap. Elle concerne un public restreint et exclut de ses radars les travailleurs pauvres.

Gratuité : beaucoup d'avantages, un prix à payer

La gratuité est très facile à mettre en œuvre (suppression des titres et des contrôles) avec une **couverture intégrale de la population**, donc l'inclusion des travailleurs pauvres. Elle peut également renforcer la fréquentation des TC. Cette dernière ne peut être durable qu'avec la mise en place d'une politique d'offre volontariste.

Le principal inconvénient est **son coût pour la collectivité**. Les pertes de recettes sont importantes, notamment pour les réseaux TC des agglomérations d'une taille moyenne à grande dont fait partie m2A (environ 10 M€ de recettes par an).

Tarification solidaire : la voie médiane

Elle permet de proposer une **réduction des tarifs pour les foyers qui en ont le plus besoin**. Certains réseaux proposent la gratuité aux ménages ayant les revenus les plus modestes. La perte de recette pour la collectivité reste «**sous contrôle**».

À la différence de la gratuité qui est irréversible, la tarification solidaire peut être **évolutive** : évolution des seuils de QF, ajustement régulier des tarifs pour tous les âges etc. La tarification solidaire est la voie la plus équilibrée.



TARIFICATION SOLIDAIRE CTS

LA MOBILITÉ POUR TOUT LE MONDE

VOTRE ABONNEMENT À PARTIR DE 3,40€ PAR MOIS

Source : CTS

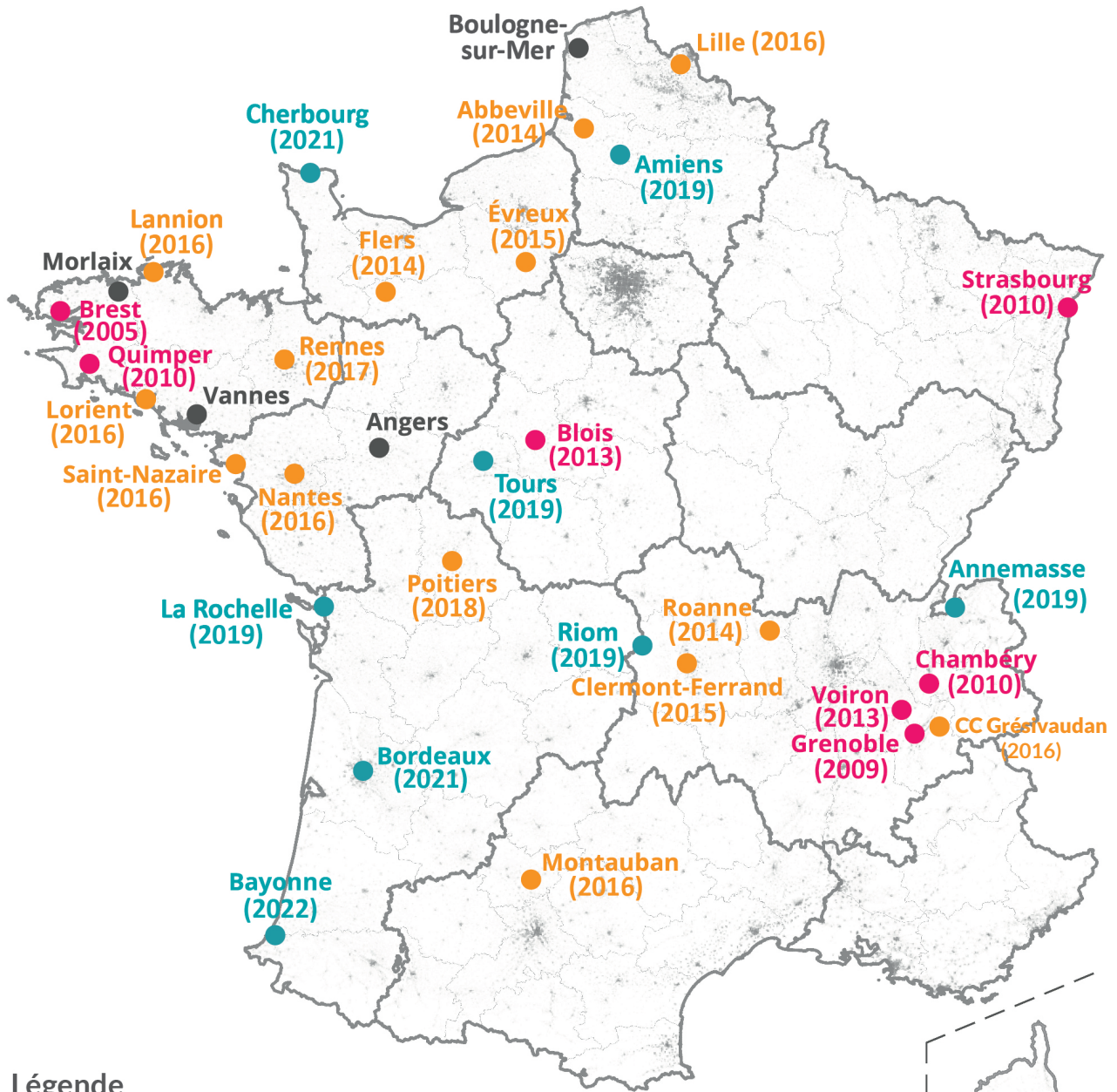
Appli CTS | cts-strasbourg.eu | ALLO CTS 03 88 77 70 70 | Strasbourg.eu | CTS

Eurométropole de Strasbourg : communication de la CTS sur les différentes gammes de tarification solidaire.

TARIFICATION SOLIDAIRE DES TRANSPORTS COLLECTIFS

Des agglomérations de toutes tailles

Situation décembre 2023



Légende

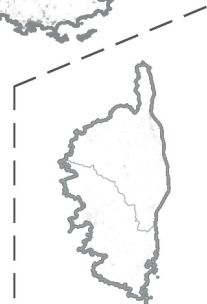
Date d'instauration de la tarification solidaire

- Avant 2014
- 2014 à 2018
- Après 2018
- Non défini

Afut

Sources : GART, Afut Sud-Alsace
Création : Afut Sud-Alsace | AL | 2024

0 100 200 km



La tarification solidaire concerne 31 réseaux de transport en commun en France. A la différence de la gratuité qui est une initiative plus ancienne, la tarification solidaire s'est fortement développée au cours de ces 5 dernières années.

QUOTIENT FAMILIAL : LA BRIQUE DE BASE

Le calcul du QF

Le quotient familial est un outil de mesure des **ressources mensuelles disponibles d'un individu du ménage**.

Formule

Il est calculé par la CAF en fonction des **revenus** déclarés par la famille, des **aides** perçues : APL, allocation familiale, AAH etc., et de la **composition de la famille**.

Il est calculé au **mois**. C'est pourquoi dans le cadre de son calcul, les revenus annuels sont à diviser par 12.

$$\text{Quotient familial} = \frac{\text{Revenus + aides perçues}}{\text{Nombre de parts du foyer}}$$

Nombre de parts

Un **célibataire** = 1 part.

Un **couple** sans enfant = 2 parts.

Un **couple** = 2 parts avec :

- 1 enfant à charge = 0,5 part supplémentaire.
- 2 enfants à charge = 1 part supplémentaire.
- 3 enfants à charge = 2 parts supplémentaires.
- 1 enfant handicapé = 1 part.

Un **parent isolé** = 1 part avec :

- 1 enfant à charge = 1 part supplémentaire.
- 2 enfants à charge = 1,5 parts supplémentaires.
- 3 enfants à charge = 2,5 parts supplémentaires.

Une exception : Nantes Métropole compte pour une personne seule 2 parts avec ou sans enfant.

Quelques exemples de calcul de QF

Un **célibataire** :

- salaire de 3 000 € / 1 part => **QF = 3 000 €**.
- salaire de 2 400 € / 1 part => **QF = 2 400 €**.
- RSA de 607 € / 1 part => **QF = 607 €**.

Un **couple** sans enfant :

- salaire de 3 000 € / 2 parts => **QF = 1 500 €**.
- salaire de 2 400 € / 2 parts => **QF = 1 200 €**.

Un **couple** avec 2 enfants à charge :

- salaire de 3 000 € + 142 € d'allocations familiales / 3 parts => **QF : 1 047 €**.
- salaire de 2 400 € + 142 € d'allocations familiales / 3 parts => **QF : 847 €**.

Un **couple** avec 2 enfants à charge, dont 1 en situation de handicap :

- salaire de 2 400 € + 142 € d'allocations familiales + 135 € enfant handicapé / 3,5 parts => **QF : 764 €**.

Un **couple** avec 3 enfants à charge :

- salaire de 3 000 € + 325 € d'allocations familiales / 4 parts => **QF : 831 €**.
- salaire de 2 400 € + 325 € d'allocations familiales / 4 parts => **QF : 681 €**.
- RSA de 1 339 € + 325 € d'allocations familiales / 4 parts => **QF : 416 €**.

Parent **isolé** avec 2 enfants à charge :

- salaire de 3 000 € + 142 € d'allocations familiales / 2,5 parts => **QF : 1 256 €**.
- salaire de 2 400 € + 142 € d'allocations familiales / 2,5 parts => **QF : 1 016 €**.
- RSA 1 300 € + 142 € d'allocations familiales / 2,5 parts mois => **QF = 577 €**.

Demandeur d'asile logé :

- Une personne seule : aide ADA 200 € / 1 part => **QF : 200 €**
- Quatre personnes : aide ADA 510 € / 3 parts => **QF : 170 €**

Lorient (56 Morbihan) - 211 000 habitants

Quotient Familial	Quotient Familial handicapé (AAH)	Scolaire* (Primaire, Collège, Lycée)		Étudiant (post BAC de 16 à 25 ans)		De 16 à 25 ans		De 26 à 65 ans		À partir de 66 ans	
		Mensuel	Annuel	Mensuel	Annuel	Mensuel	Annuel	Mensuel	Annuel	Mensuel	Annuel
tarif normal > 881 €	> 1101 €	17,35 €	173,50 €	10,00 €	100,00 €	30,60 €	306,00 €	40,80 €	408,00 €	30,60 €	306,00 €
-25% 606 ≥ 880 €	826 ≥ 1100 €	13,00 €	130,00 €	10,00 €	100,00 €	22,95 €	229,50 €	30,60 €	306,00 €	22,95 €	229,50 €
-50% 496 ≥ 605 €	716 ≥ 825 €	8,70 €	87,00 €	10,00 €	100,00 €	15,30 €	153,00 €	20,40 €	204,00 €	15,30 €	153,00 €
-75% 386 ≥ 495 €	606 ≥ 715 €	5,10 €	43,40 €	7,65 €	76,50 €	7,65 €	76,50 €	10,20 €	102,00 €	7,65 €	76,50 €
forfait solidaire 0 ≥ 385 €	0 ≥ 605 €	5,10 €	25,50 €	6,10 €	30,60 €	6,10 €	30,60 €	7,15 €	35,70 €	6,10 €	30,60 €

Source : Izilo

Le réseau de bus propose quatre niveaux de réduction allant de - 75 % à -25 % suivant quatre niveaux de quotient familial. Les réductions couvrent les abonnements mensuels, annuels et l'ensemble des âges. L'achat d'abonnements solidaires annuels est encouragé. Ces derniers sont peu coûteux par rapport aux abonnements mensuels.

ZOOM

Les réseaux de transport collectif gratuits - Situation décembre 2023



Légende

Villes appliquant la gratuité

- **Gratuité totale**
- **Gratuité pour les jeunes et les week-end**
- **Gratuité pour les jeunes**
- **Gratuité les week-end**
- **Gratuité pour les aînés**

Afut
Sources : Observatoire des villes
du transport gratuit
Création : Afut Sud-Alsace | AL | 2024

0 100 200 km



L'île-Rousse
Porto-Vecchio

* Gratuité concernant uniquement les 65 ans et plus habitant la commune de Mulhouse.

En France, fin 2023, la gratuité totale concerne **44 agglomérations**. Mise à part Montpellier, Dunkerque, Calais et Douai, la gratuité totale concerne surtout des agglomérations de taille moyenne (Gap, Châteauroux, Joigny etc.) dans lesquelles les réseaux TC étaient peu fréquentés et généraient peu de recettes.

La gratuité pour le jeune public : - de 26 ans se retrouve dans **9 territoires**. La gratuité le week-end est proposée par **11 réseaux**. Plus de **60 AOM urbaines** proposent une gratuité des TC partielle (week-end, jeunes) ou totale.

2. Retours d'expériences

“ Synthèse

- D'un à quatre seuils de quotient familial, tous inférieurs ou égaux au seuil de pauvreté : **1 100 €**.
- La **définition par chaque territoire** du nombre et niveaux de QF, réductions accordées etc.
- Une tarification solidaire s'appliquant principalement aux transports collectifs.
- Nantes : **modèle le plus abouti en matière de tarification solidaire** pour les transports collectifs, le stationnement résidentiel et la location de vélo longue durée

TC : SEUILS DE QUOTIENT FAMILIAL (QF)

D'un à quatre niveaux tous inférieurs ou égaux au seuil de pauvreté : 1 100 €

Nombre de seuils et montants des QF des réseaux TC - Situation décembre 2023

RESEAUX TC	Nombre seuils QF	Quotient familial 1	Quotient familial 2	Quotient familial 3	Quotient familial 4
ANGERS	1	710 €	-	-	-
BAYONNE	2	430 €	620 €	-	-
BOULOGNE	2	500 €	700 €	-	-
TOURS	2	350 €	550 €	-	-
ABBEVILLE	3	360 €	540 €	720 €	-
AMIENS	3	470 €	569 €	750 €	-
ANNEMASSE	3	420 €	650 €	800 €	-
BLOIS	3	379 €	559 €	649 €	-
BORDEAUX	3	550 €	610 €	942 €	-
BREST	3	538 €	639 €	813 €	-
CHAMBERY	3	490 €	590 €	690 €	-
CHERBOURG	3	450 €	550 €	650 €	-
CLERMONT-FERRAND	3	455 €	570 €	770 €	-
EVREUX	3	330 €	490 €	570 €	-
FLERS	3	250 €	450 €	650 €	-
LA ROCHELLE	3	450 €	550 €	650 €	-
LILLE	3	375 €	537 €	716 €	-
MONTAUBAN	3	397 €	500 €	780 €	-
MORLAIX	3	435 €	520 €	605 €	-
RIOM	3	435 €	570 €	770 €	-
ROANNE	3	400 €	680 €	750 €	-
STRASBOURG	3	370 €	582 €	785 €	-
VANNES	3	488 €	600 €	709 €	-
VOIRON	3	450 €	660 €	810 €	-
GRENOBLE	4	490 €	555 €	680 €	755 €
GRESIVAUDAN	4	490 €	680 €	810 €	1 100 €
LORIENT	4	605 €	715 €	825 €	1 100 €
NANTES	4	350 €	500 €	750 €	900 €
POITIERS	4	500 €	600 €	750 €	1 000 €
QUIMPER	4	449 €	529 €	609 €	819 €
SAINT-NAZAIRE	4	350 €	500 €	650 €	900 €
Moyenne QF à 3 tranches	-	423 €	568 €	726 €	-
Moyenne QF à 4 tranches	-	462 €	583 €	725 €	939 €

Source : réseaux TC, collecte données Afut Sud Alsace

Sur les 31 agglomérations, seule Angers propose un seul seuil de QF, 3 agglomérations 2 seuils de QF, 20 territoires 3 seuils de QF et 7 réseaux 4 seuils de QF. La tarification solidaire à **trois niveaux de QF est le modèle dominant**. Le QF maximum s'élève à 1 100 €. Il correspond au seuil de pauvreté pour une personne vivant seule.

TC : RÉDUCTIONS DES TARIFS

Chaque territoire à la manœuvre

Plus de progressivité avec 4 seuils QF

Réduction moyenne des prix d'abonnements mensuels et annuels des réseaux TC pratiquant la tarification solidaire

Source : réseaux TC, collecte et traitement données Afut Sud Alsace

		Abo. mensuels			Abo. annuels		
		18-25 ans	25-65 ans	> 65 ans	18-25 ans	25-65 ans	> 65 ans
3 tranches QF	Prix moyens des abo.	23 €	36 €	30 €	199 €	380 €	245 €
	QF 1	-84%	-88%	-88%	-80%	-86%	-84%
	QF 2	-60%	-68%	-67%	-43%	-66%	-61%
	QF 3	-32%	-44%	-41%	-13%	-44%	-37%
4 tranches QF	Prix moyens des abo.	25 €	44 €	31 €	237 €	385 €	298 €
	QF 1	-86%	-89%	-87%	-88%	-90%	-90%
	QF 2	-72%	-76%	-73%	-70%	-77%	-74%
	QF 3	-44%	-57%	-46%	-42%	-53%	-49%
	QF 4	-20%	-31%	-22%	-21%	-34%	-29%

La tarification solidaire à 3 tranches propose des baisses de prix des abonnements de - 80 % pour le premier QF à - 30 à - 40 % pour le troisième QF.

La tarification solidaire à 4 tranches propose des baisses du prix des abonnements de - 80 à - 90 % pour le premier QF à - 20 à - 30 % pour le quatrième QF. Les baisses sont donc plus progressives avec 4 tranches. Elle prend mieux en compte les « travailleurs pauvres ».

Ces baisses se cumulent avec la prise en charge de 50 % du coût de l'abonnement par l'employeur pour les déplacements domicile-travail.

Points communs

25 réseaux TC proposent une tarification solidaire pour les abonnés mensuels et 21 pour les abonnés annuels. 17 réseaux combinent à la fois une tarification solidaire pour les abonnés mensuels et annuels.

Dans la majorité des cas, la tarification solidaire s'applique à l'ensemble des publics : jeunes de - 25 ans ou de - 18 ans, aux actifs de 25 à 65 ans et aux aînés : + de 65 ans.

Spécificités

- Bordeaux Métropole et Roannais Agglomération : tarification solidaire appliquée à la vente des carnets de 10 tickets.
- Eurométropole de Strasbourg, Clermont Ferrand etc.: tarification solidaire prenant en compte les plus bas échelons de bourse des étudiants (niveau 1, 2, 3).
- Poitiers, Lorient, Grésivaudan : un QF maximum dépassant les 1 000 €.
- Bordeaux, Nantes, Amiens, Cherbourg : gratuité pour le niveau de QF le plus bas.

Roanne (42 Loire) – 103 000 habitants

PUBLIC		TITRES	Ticket unité	Ticket journée	10 voyages	Abonnement mensuel (valable du 1er au dernier jour du mois)	Abonnement annuel (2 mois offert sauf pour abonnements scolaires)
Tout Public			1,35 €	3,50 €	10,00 €	25,00 €	250,00 €
Jeunes - 26 ans						21,00 €	210,00 €
Scolaires ⁽²⁾						11,00 €	110,00 €
Tarif valable 1 an renouvelable avec justificatif	Sesam 1*	Lors d'un retour ou d'une correspondance, demandez un ticket de correspondance au conducteur	3,50 €	3,00 €	7,50 €	75,00 €	
	Sesam 2*				5,10 €	12,80 €	128,00 €
	Sesam 3*				8,20 €	20,40 €	204,00 €
	Sesam 1 Liberté*				3,00 €	7,50 €	75,00 €
Groupes							
10 à 14 personnes : 9,80€			15 à 19 personnes : 13€		20 à 25 personnes : 17€		
Enfant de - de 4 ans			Gratuit				
Usager TPMR			1,35 € par course				

Des coûts s'ajustant suivant 3 QF

*Sesam 1 : quotient familial < ou = à 400
 *Sesam 2 : quotient familial entre 401 et 680
 *Sesam 3 : quotient familial entre 681 et 750
 *Sesam 1 Liberté : Plus de 65 ans et non imposable ou personnes invalides à + de 80%

(2) : Conditions abonnement scolaire :
 • scolaires - de 19 ans
 • habitant Roannais Agglomération
 Donne droit à 1 aller/retour par jour uniquement les jours scolaires.

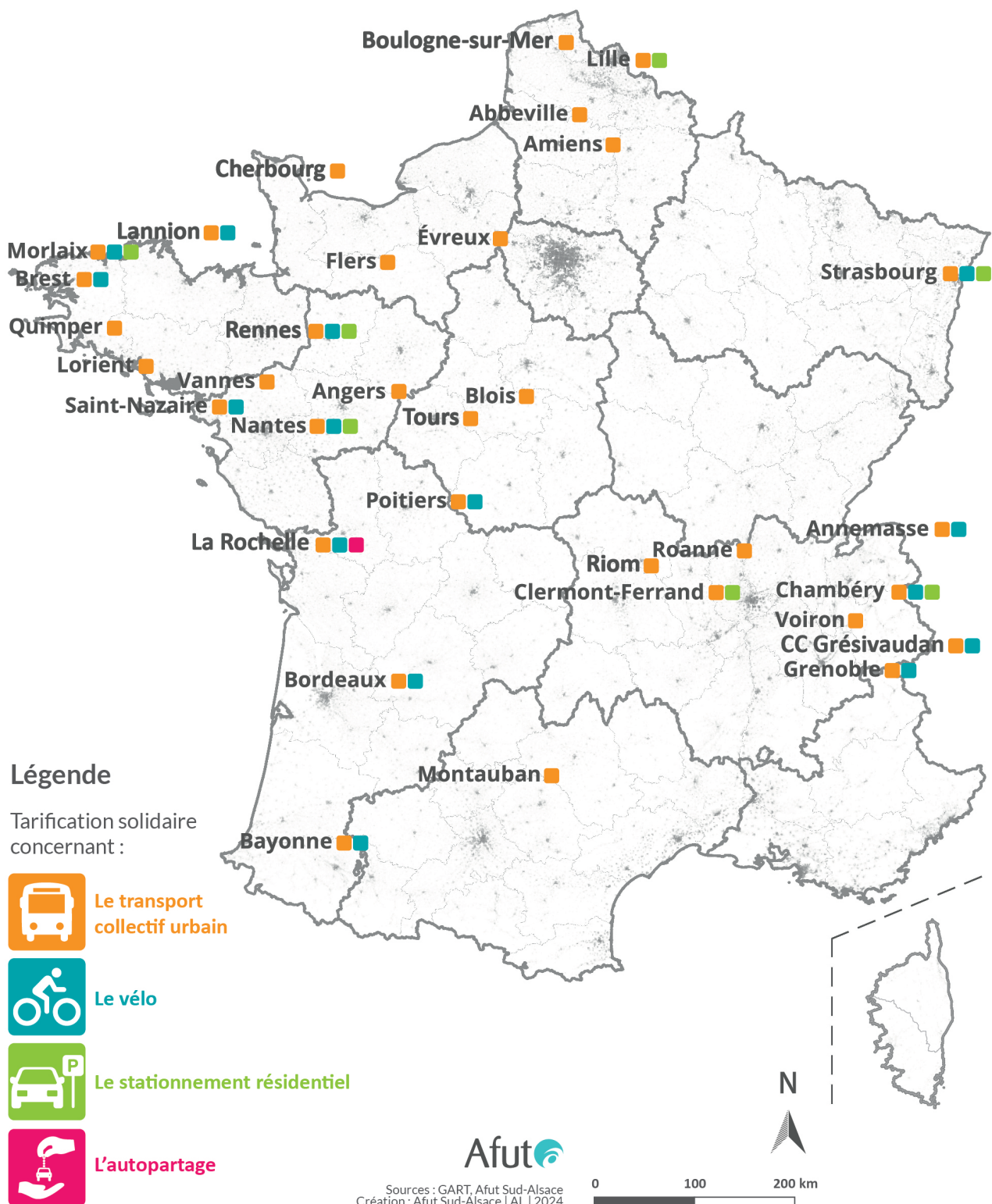
Source : Star

La tarification solidaire du réseau Star s'applique non seulement aux abonnements mensuels mais aussi aux abonnements annuels. Le réseau présente la singularité de proposer une tarification solidaire pour l'achat d'un carnet de 10 tickets. Les séniors non imposables bénéficient de la tarification du QF le plus bas.

TC, VÉLOS, STATIONNEMENT ET AUTOPARTAGE

Une tarification solidaire allant au-delà des transports collectifs

Situation décembre 2023

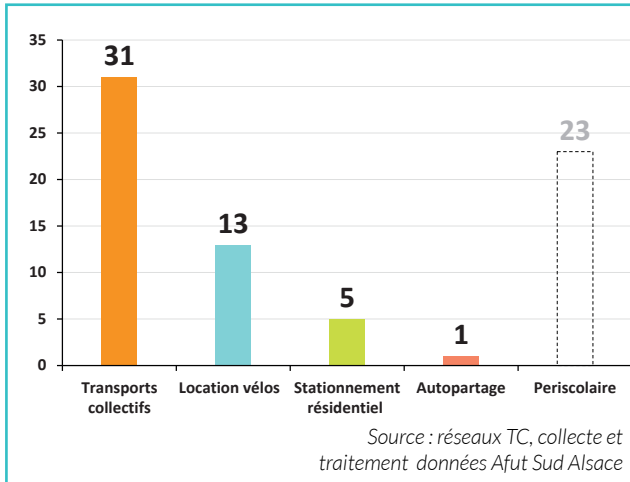


Sur les 31 agglomérations disposant d'une tarification solidaire TC, 17 l'appliquent également pour un deuxième ou troisième service de mobilité : location de vélos, stationnement résidentiel et autopartage.

La location de vélos : deuxième tarification solidaire la plus fréquente

Focalisation sur le transport collectif

La tarification solidaire suivant les modes de transport



Après la tarification solidaire TC, la deuxième TS la plus fréquente concerne la location de vélo. La TS s'appliquant au stationnement résidentiel et à l'autopartage est plus rare.

Il faut souligner que 3/4 des réseaux ayant une tarification solidaire TC, bénéficient également d'une TS pour le péricolaire dont les QF les plus élevés se situent aux alentours de 2000-2500 €. La tarification solidaire des mobilités s'inscrit donc dans une démarche plus large de tarification solidaire pratiquée par les collectivités.

Exemples tarification solidaire multimodale

Stationnement résidentiel

Chambéry, Lille, Nantes, Strasbourg proposent une TS pour les abonnements de stationnement résident. À noter qu'à Strasbourg et Lille, la tarification solidaire se cale sur le revenu annuel imposable du ménage.

Clermont-Ferrand (63 Puy-de-Dôme) - 306 000 hab.



La municipalité va déployer en 2024 une tarification solidaire annuelle pour le stationnement résidentiel. Le prix de l'abonnement s'échelonne de 66 € pour un QF < 404 € à 220 € pour un QF > à 900 €. **La mesure réduira les montants pour les plus modestes.** Elle est donc plus équitable et acceptable socialement.

Location de vélo

Annemasse, Bayonne, Bordeaux, Grenoble, Grésivaudan, La Rochelle, Morlaix, Poitiers, Saint-Nazaire, Brest, Chambéry, Nantes et Strasbourg proposent une tarification solidaire pour des locations longue durée vélo. Ces villes appliquent les **mêmes QF** pour la location de vélos et les TC. Cela permet d'avoir plus de **visibilité pour les usagers**.

À noter que peu de territoires (Rennes, Brest...) proposent une TS pour les services de Vélos en Libre-Service (VLS). Ces derniers sont coûteux pour les exploitants et les collectivités. En proposant un abonnement solidaire, l'exploitant VLS peut remonter les tarifs pour les occasionnels. Cela permet de réduire la participation financière de l'AOM.

Poitiers (86 Vienne) - 201 000 habitants

	Journée	Semaine	mois					Personne morale	Etudiant
			QF < 500 €	501 à 600 €	601 à 750 €	751 à 1000 €	> à 1000 €		
Vélo à assistance électrique Caution : 900 €	10 € TTC		20 € TTC	25 € TTC	35 € TTC	45 € TTC	55 € TTC	70 € TTC les 6 premiers mois puis 100 €	25 € TTC
Vélo standard Caution : 200 €	3 € TTC	6 € TTC	8 € TTC	10 € TTC	12 € TTC	14 € TTC	14 € TTC + QF < 500 € TTC	20 € TTC les 6 premiers mois puis 30 €	10 € TTC
VTT adulte et vélo enfant*	3 € TTC								
Vélo cargo** Caution : 2000 €			Semaine					30 € TTC	30 € TTC
			13 € TTC	15 € TTC	20 € TTC	25 € TTC	30 € TTC		
			mois						
			39 € TTC	45 € TTC	60 € TTC	75 € TTC	90 € TTC	90 € TTC	

Source : Grand Poitiers

La TS de location de vélos et de vélos électriques suit le même seuil de QF que les TC.

Saint-Nazaire (44 Loire-Atlantique) - 132 000 hab.

Catégories	Réductions	Tarifs au 01/01/2024
Tout public		39,00 €
Solidaire QF4	25%	29,25 €
Solidaire QF3	50%	19,50 €
Etudiants	50%	19,50 €
Solidaire QF2	75%	9,75 €
Solidaire QF1	90%	3,90 €

Source : www.actu44.fr

À l'instar du réseau de bus, une tarification solidaire va être proposée pour les abonnés vélycéo à partir de 2024 pour la location mensuelle de VAE.

Frein à la généralisation de la TS

Les AOM urbaines sont responsables des TC. Elles supervisent la politique cyclable. Les régions gèrent les réseaux TER et autocar. Les PETR, les AOM ou les communes s'occupent des services d'autopartage. Les municipalités ont la plupart du temps la maîtrise du stationnement.

L'éclatement des compétences rend plus difficile la généralisation des tarifications solidaires mobilité. Il conviendrait de travailler au préalable sur le volet gouvernance / institutionnel avant de travailler sur la mise en place d'une tarification solidaire.

Faciliter les déplacements quotidiens des plus modestes

Une volonté de simplification et de justice sociale

Avant 2016, avec la tarification sociale, les titres de transport étaient différents des titres classiques. Les dossiers étaient non informatisés et les usagers devaient revenir tous les 3 mois en mairie. Cela représentait une très **importante charge de travail**. C'était **stigmatisant** pour les personnes effectuant la démarche. Il y avait un important niveau de **fraude**.

Avec la mise en place de la tarification solidaire, le processus a été **informatisé** et les informations peuvent être **recoupées**. C'est plus simple pour le demandeur et cela réduit la fraude.

La tarification solidaire est basée sur les **revenus du foyer** contrairement à la tarification sociale mise en place en 1992 basée sur le statut de l'individu (chômeur, RSA etc.). Elle est donc plus équitable.

La démarche reposant sur l'abonnement annuel

Nantes Métropole a fait le choix de proposer une tarification solidaire ciblant les personnes se déplaçant quotidiennement toute l'année. Seul l'abonnement annuel propose une tarification solidaire. Entre **35 % et 40 %** des abonnés annuels bénéficient d'une tarification solidaire. En 2022, environ **20 % des voyages** réalisés sur le réseau Naolib (anciennement réseau TAN) sont effectués par des personnes bénéficiant d'une TS.

Les gares TER de Nantes Métropole, grâce à l'**intégration tarifaire avec le réseau urbain**, bénéficient également de la TS pour les déplacements réalisés dans la Métropole.

Davantage de bénéficiaires

Avant 2016, **30 000 personnes** bénéficiaient de la tarification sociale.

La tarification solidaire a permis de toucher **50 000 personnes** la première année. Au lancement, il y a eu de nombreuses campagnes de promotion de la tarification solidaire : événements, flyers, sensibilisation des publics fragiles par les mairies et les CCAS à l'existence de la tarification solidaire.

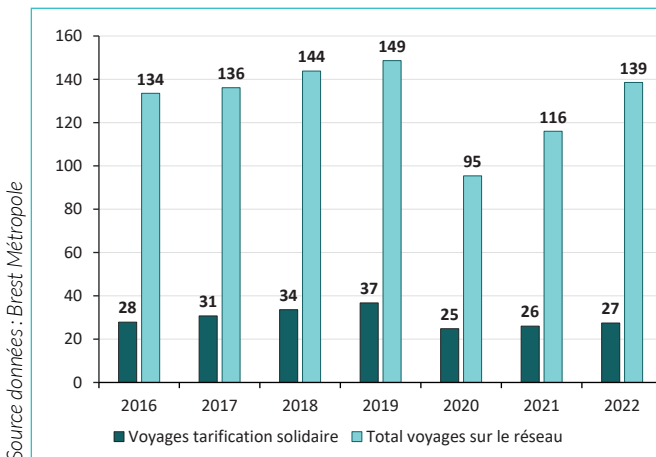
La Métropole va prochainement lancer une nouvelle campagne de communication à la suite de l'augmentation du dernier seuil de QF à **900 €**. Cela permettra de toucher encore davantage de personnes, notamment les **travailleurs pauvres**.

La répartition des bénéficiaires de la tarification solidaire en 2022

Seuils QF	Réduction appliquée	Nombre de bénéficiaires	Part en %
0 à 350 €	Gratuité	34 384	57%
351 à 500 €	90 %	18 652	31%
500 à 600 €	50 % à 70 %	7 750	13%
Total	-	60 786	100%

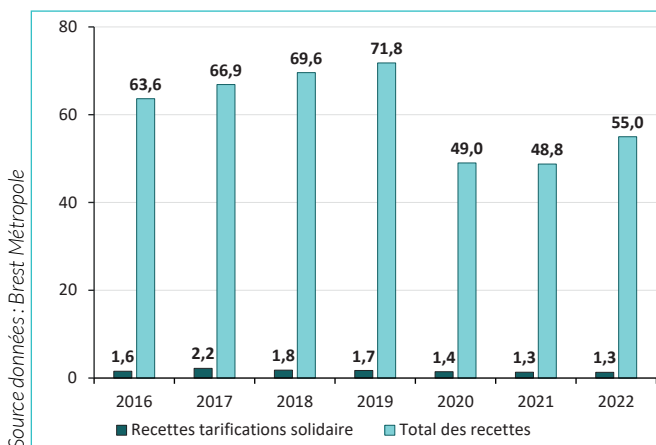
Les personnes ayant un QF < à 350 € représentent **56 % des bénéficiaires**. Cette part très élevée peut s'expliquer par la gratuité proposée à ces derniers.

Évolution de la fréquentation Naolib en millions de voyageurs / an : total et tarification solidaire



La tarification solidaire représente environ **20 % de la fréquentation totale** du réseau TC de Nantes.

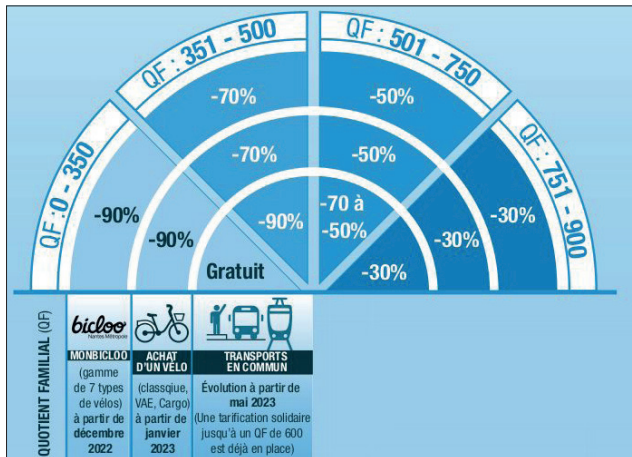
Évolution des recettes du réseau Naolib en M€ / an : totale et tarification solidaire.



Les ventes des abonnements annuels solidaires représentent à peine **2 % des recettes** en 2022. Cela s'explique en grande partie par les **56 % d'abonnés gratuits** ayant un QF < à 350 €.

L'élargissement de la tarification solidaire mobilité en 2023

Des QF identiques pour les modes de transport



Nantes Métropole a pris la compétence **stationnement payant sur voirie** en 2023. Elle gère donc les TC, le stationnement payant sur voirie / en ouvrage et la location de vélos. Cette situation a facilité la **généralisation de la tarification solidaire** pour l'ensemble de ces services. Pour couvrir un éventail plus large de population, une **quatrième tranche de QF à 900 €** a été mise en place.

La location et l'achat de vélo

AIDES À L'ACHAT DE VÉLOS PERSONNELS

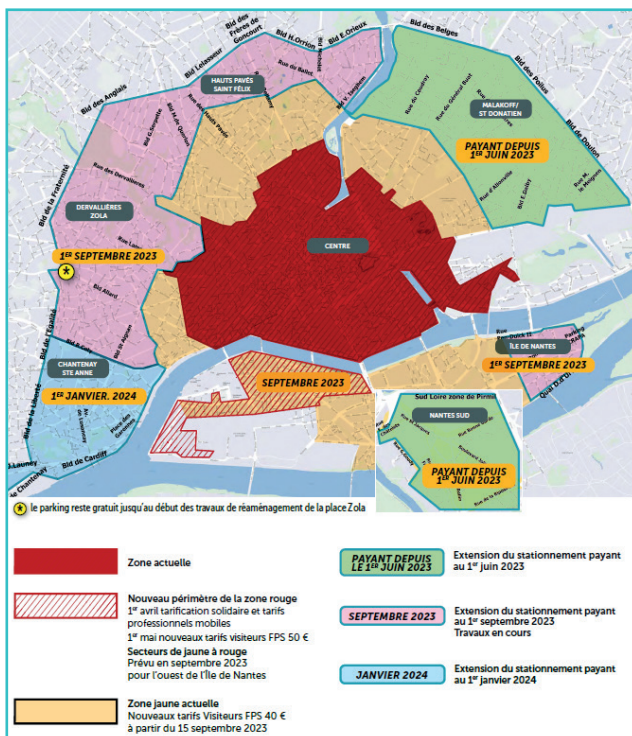
Type de vélos	POURCENTAGE DE RÉDUCTION VÉLOS NEUFS OU OCCASION			
	QF ≤ 350	351 ≤ QF ≤ 500	501 ≤ QF ≤ 750	751 ≤ QF ≤ 900
	90 %	70 %	50 %	30 %
	Montant maximum de la subvention			
Classique	150 €	120 €	100 €	50 €
VAE ET KIT	800 €	500 €	250 €	150 €
Autres*	1 500 €	1 000 €	600 €	300 €

Source : Nantes Métropole

La tarification solidaire est également appliquée à la **location** et à l'**achat de vélos**. En fonction du QF, Nantes Métropole peut accorder une aide allant de -30 à -90 %.

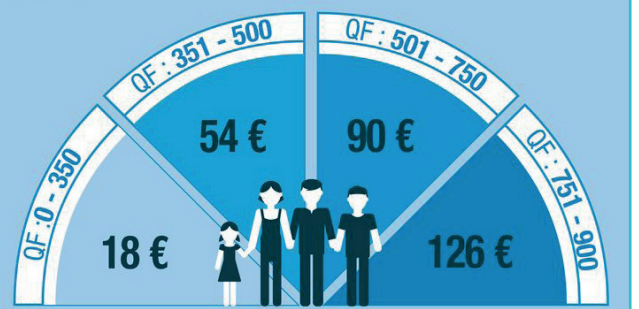
Pour l'achat de vélos, les aides de la Métropole peuvent se cumuler avec les aides de l'Etat.

L'élargissement du stationnement résidentiel



NOUVEAU : LA TARIFICATION SOLIDAIRE STATIONNEMENT

L'abonnement annuel stationnement voirie est de 180 € soit 15€/mois. Les foyers dont le quotient familial est inférieur à 900 bénéficient d'un prix réduit.



En 2023, le périmètre du stationnement payant au centre-ville a été **étendu**. Pour faciliter son **acceptation**, une tarification solidaire a été mise en place. L'abonnement annuel revient à 180 € pour un véhicule. Son coût s'échelonne de 18 € à 126 € pour les QF inférieurs à 900 €.

Des QF identiques pour le TC, le stationnement résidentiel et la location / l'achat de vélos permet une bonne cohérence et visibilité pour l'utilisateur.

BREST (29 FINISTÈRE) – 215 000 HABITANTS

Un travail continu depuis 20 ans

L'opportunité des cantines et des périscolaires

La tarification solidaire TC a été mise en place en 2005 en même temps que l'instauration de la **TS des cantines et du périscolaire** de Brest Métropole. Elle a remplacé la tarification sociale des TC mise en place en 1996.

Un système évolutif

En 2005, il y avait **deux tranches de QF**. Pour disposer d'un niveau intermédiaire, une **troisième tranche** a été créée en 2015. Elle permet une meilleure progressivité des réductions accordées.

A partir de 2020, les étudiants boursiers ont eu accès au dernier niveau de QF de la tarification solidaire. Depuis 2023, la tarification solidaire prend également en compte les **échelons de bourse d'études**. Cela permet d'avoir une tarification étudiante spécifique. La Métropole est ainsi **prise en compte dans le classement des villes étudiantes**.

Les tranches de QF sont **révisées tous les ans** pour être en cohérence avec la hausse des minima sociaux : RSA etc.

Le tiers des voyageurs bénéficient d'une tarification solidaire

En 2021, environ **31 %** des voyageurs utilisant le réseau TC bénéficiaient d'une tarification solidaire. Ces voyageurs généraient environ **12 % des recettes**.

33 % du public éligible de l'agglomération bénéficie de la tarification solidaire. Comme à Nantes, les personnes les plus utilisatrices sont celles dans de la tranche QF la moins élevée.

La Métropole a fait la démarche de communiquer les solutions de tarification solidaire au public éligible. L'objectif recherché est de **renforcer l'usage des TC**.

En 2023, l'intégration des vélos en libre-service.

Depuis septembre 2023, une tarification solidaire des vélos en libre-service a été mise en place. Les QF sont identiques à ceux du TC.

Un échec par le passé

Il y a quelques années, la possibilité de louer des vélos électriques en moyenne et longue durée a été mise en place. En plus de la **tarification de location moins élevée**, une **réduction de caution** était proposée. Toutefois, la tarification solidaire n'a pas rencontré son public en raison notamment de l'**absence de possibilité de stationnements sécurisés pour les vélos loués**. En cas de vol, les personnes perdent leur caution. Par la suite, l'agglomération a mis en place en parallèle des actions en faveur du stationnement sécurisé des vélos.

La TS ne fait pas tout. C'est un outil qui permet d'appuyer une politique de mobilité ambitieuse.

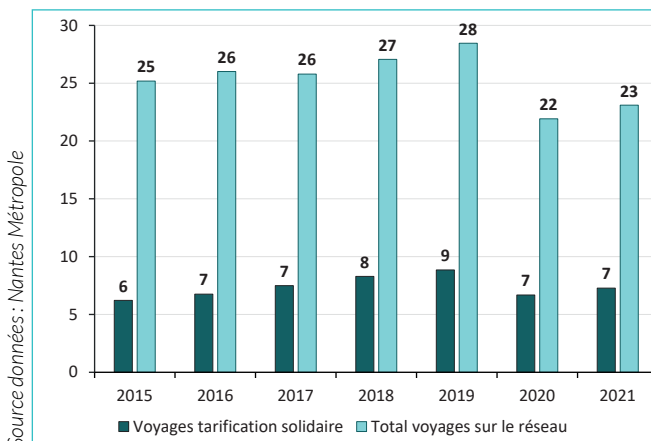
La répartition du nombre de voyages TC suivant les QF en 2021

Seuils QF	Réduction appliquée	Repartition voyage solidaire %
< à 496 € : Tampo	84%	61%
497 € à 590 € : Tango	61 %	16%
591 € à 750 € : Rytmo	42%	23%
Total	-	100%

Source données : Nantes Métropole

Les personnes ayant un QF < à 496 € représentent **61% des voyages réalisés** par les bénéficiaires de la tarification solidaire.

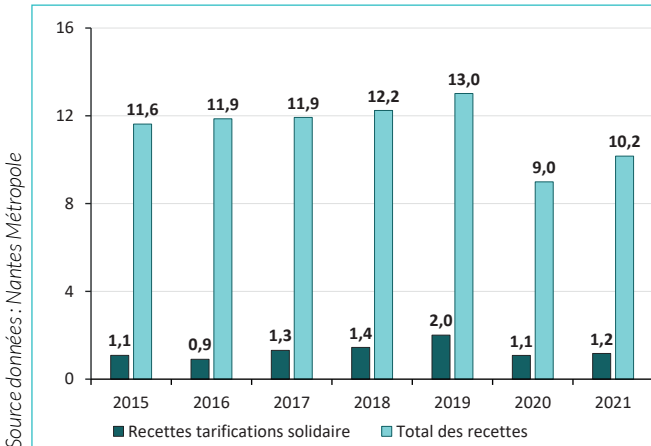
Évolution de la fréquentation TC en millions de voyageurs / an : total et tarification solidaire



Source données : Nantes Métropole

La tarification solidaire représente une part **31 %** de la fréquentation du réseau TC de Brest Métropole.

Évolution des recettes du TC en M € / an : totale et tarification solidaire.



Source données : Nantes Métropole

La part des recettes générées par la vente des abonnements solidaires représentent un peu plus de **12 % des recettes** en 2021.

LA ROCHELLE (17 CHARENTE-MARITIME) – 180 000 HAB.

Le Plan de Mobilité (PdM) comme déclencheur

Avant 2019, la gratuité était accordée à certains statuts. Le PDU 2012-2021 a eu une action en faveur de la mise en place d'une tarification solidaire.

Trois modes bénéficiaires

En 2019, la tarification solidaire a été mise en place pour les TC, les locations « longue durée » des Vélos à Assistance Electrique (VAE).

L'autopartage propose également une tarification solidaire. Le délégataire Citiz propose une **réduction de 50%** pour les personnes bénéficiaires de la TS. Toutefois, malgré cette baisse, le coût de l'autopartage est dissuasif pour les plus modestes.

Moins de recettes, davantage d'abonnés

En 2016, le réseau TC comptabilisait 14 800 abonnés. En 2022, on dénombrait **18 100 abonnés** dont **2 300** bénéficiaient de la tarification solidaire soit une part de **13 % des abonnés**. La mise en place de la tarification solidaire a donc permis de **capturer un nouveau public**.

La perte de recettes a été estimée à **500 k€ sur un total de 6 M€**. Entre-temps, il y a eu la mise en place de la gratuité le samedi qui a une incidence en termes de recettes.

Les tarifs des abonnements annuels et mensuels transports collectifs Yélo



Source : yélo

CHAMBÉRY (73 SAVOIE) – 143 000 HABITANTS

Ne laisser personne au bord du chemin

Tranche d'âge	A Plein Tarif (QF supérieur à 690)	B - 50% (QF de 591 à 690)	C - 70% (QF de 491 à 590)	D - 90% (QF de 1 à 490)
12-25 ans	€ 187 Au comptant / Prélèvement 18,70€ sur 10 mois	€ 94 ⁵⁰ Au comptant / Prélèvement 18,90€ sur 5 mois	€ 57 ⁵⁰ Au comptant / Prélèvement 11,50€ sur 5 mois	€ 20 ⁵⁰ Au comptant
26-64 ans	€ 362 Au comptant / Prélèvement 36,20€ sur 10 mois	€ 182 Au comptant / Prélèvement 22,75€ sur 8 mois	€ 110 Au comptant / Prélèvement 13,75€ sur 8 mois	€ 38 Au comptant

Source : synchro.grandchambery.fr

La tarification solidaire du réseau de bus Synchro concerne uniquement sur les abonnements annuels.

La TS dans l'ADN des mobilités

La tarification solidaire des TC a été mise en place en 2010. Elle fait partie intégrante de l'offre tarifaire du transport public.

Les QF n'ont pas évolué depuis 2013 et les tarifs depuis 2016. L'agglomération a la volonté de **modérer au maximum le prix des TC**. Le Grand Chambéry souhaite que les transports collectifs soient accessibles au maximum de personnes.

Les vélos en libre-service disposent également d'une TS. Elle a 2 tranches contre 4 pour les TC. Les niveaux de QF sont **cohérents** avec ceux du TC. L'objectif est de faciliter la multimodalité avec la cohérence des QF.

Il existe une TS pour le **stationnement résidentiel** portée par la **commune de Chambéry**. Les QF ne sont pas les mêmes que ceux des TC et des VLS.

Les défis des personnes sans justificatif CAF

Le réseau TC de Chambéry permet également aux personnes ne disposant pas de justificatif de QF CAF (réfugiés, demandeurs d'asiles, étudiants étrangers etc.) de bénéficier de la TS. Ce public peut se rapprocher du CCAS de sa commune pour bénéficier de carnets de 20 voyages gratuits ou se **voir attribuer un QF d'office** permettant par la suite d'accéder à une tarification solidaire. **La question de la mobilité est stratégique pour ces publics.**

Le plus souvent, ils ne disposent pas de véhicule, de vélo pour se déplacer.

ANNEMASSE (74 HAUTE-SAVOIE) – 93 000 HABITANTS

Faciliter les déplacements des plus modestes dans un secteur frontalier

De grandes inégalités sociales

L'agglomération jouxte le canton de Genève. De nombreux travailleurs frontaliers se rendent quotidiennement en Suisse. Ils y bénéficient de **hauts revenus**.

Par contre, certaines personnes habitant côté Français sont en **difficultés financières**, plus particulièrement les travailleurs pauvres, précaires et les personnes sans emploi. Les inégalités sont donc très grandes.

Pour remédier à cette situation, le territoire a instauré une tarification solidaire des TC en 2019. Cette mesure a été instaurée en même temps que la mise en service du tramway Annemasse-Genève et de l'offre ferroviaire Léman Express. Elle a permis de **revoir la grille tarifaire**, de supprimer l'ensemble des tarifications sociales, y compris celles des aînés, par une tarification solidaire plus juste.

Moins de tickets achetés

Le bureau d'étude technique qui a planché sur la tarification solidaire avait estimé qu'il y aurait dans le territoire **4 400 bénéficiaires** et une perte de recette de **- 235 k€** et **+ 37 k€** de nouvelles recettes avec les abonnements solidaires TC achetés par des personnes qui ne le pouvaient pas précédemment. La réalité est toute autre.

En 2023, le réseau compte **1 500 bénéficiaires**. Les pertes de recettes s'élevaient en :

- 2020 à - 239 k€
- 2021 à - 310 k€
- 2022 à - 348 k€
- 2023 à - 422 k€

L'augmentation des pertes de recettes au-delà de ce qui avait été prévu par le bureau d'études, s'explique par la bascule du ticket vers les abonnements solidaires des plus précaires.

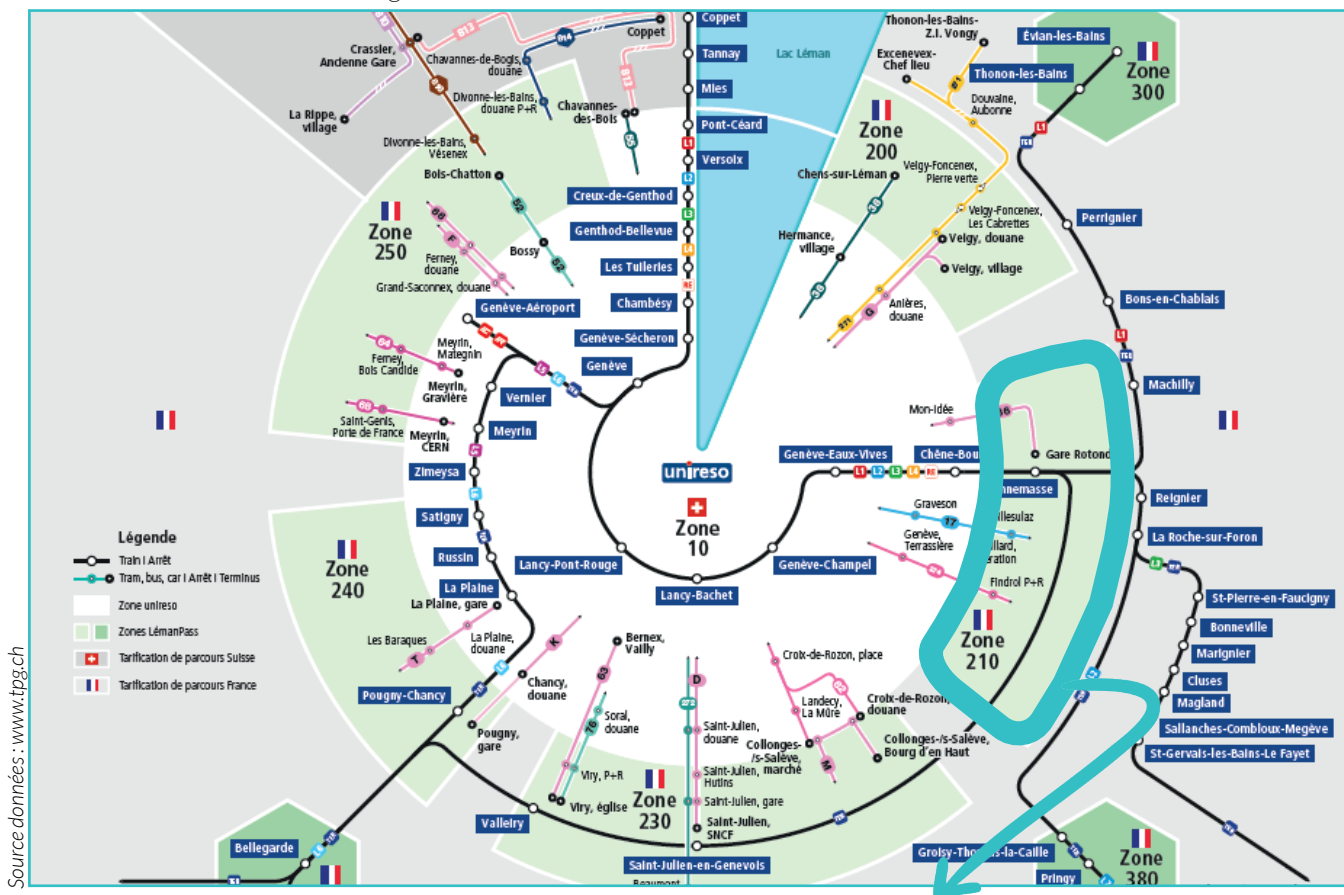
Beaucoup d'abonnés dans le QF < à 400 €

La tarification solidaire est basée sur 3 seuils de QF, le plus bas étant inférieur à 400 €. **45 %** des abonnés appartiennent à ce seuil. Comme pour les réseaux de Brest ou de Nantes, c'est le QF le plus bas qui concentre le plus grand nombre d'abonnés.

Une extension à la location de vélo.

Pour éviter de créer de nouvelles tarifications pour la location longue durée de vélos (1 mois, 3 mois), l'AOM a décidé d'instaurer une tarification solidaire pour la location de vélos. Les seuils de Quotient Familial (QF) sont identiques à ceux du transport en commun.

Plan tarifaire de Genève et sa région



La tarification solidaire de l'agglomération d'Annemasse s'applique à la zone 210 de l'union tarifaire de Genève et de sa région. Elle est uniquement accessible aux abonnés se déplaçant à l'intérieur de cette zone côté France.

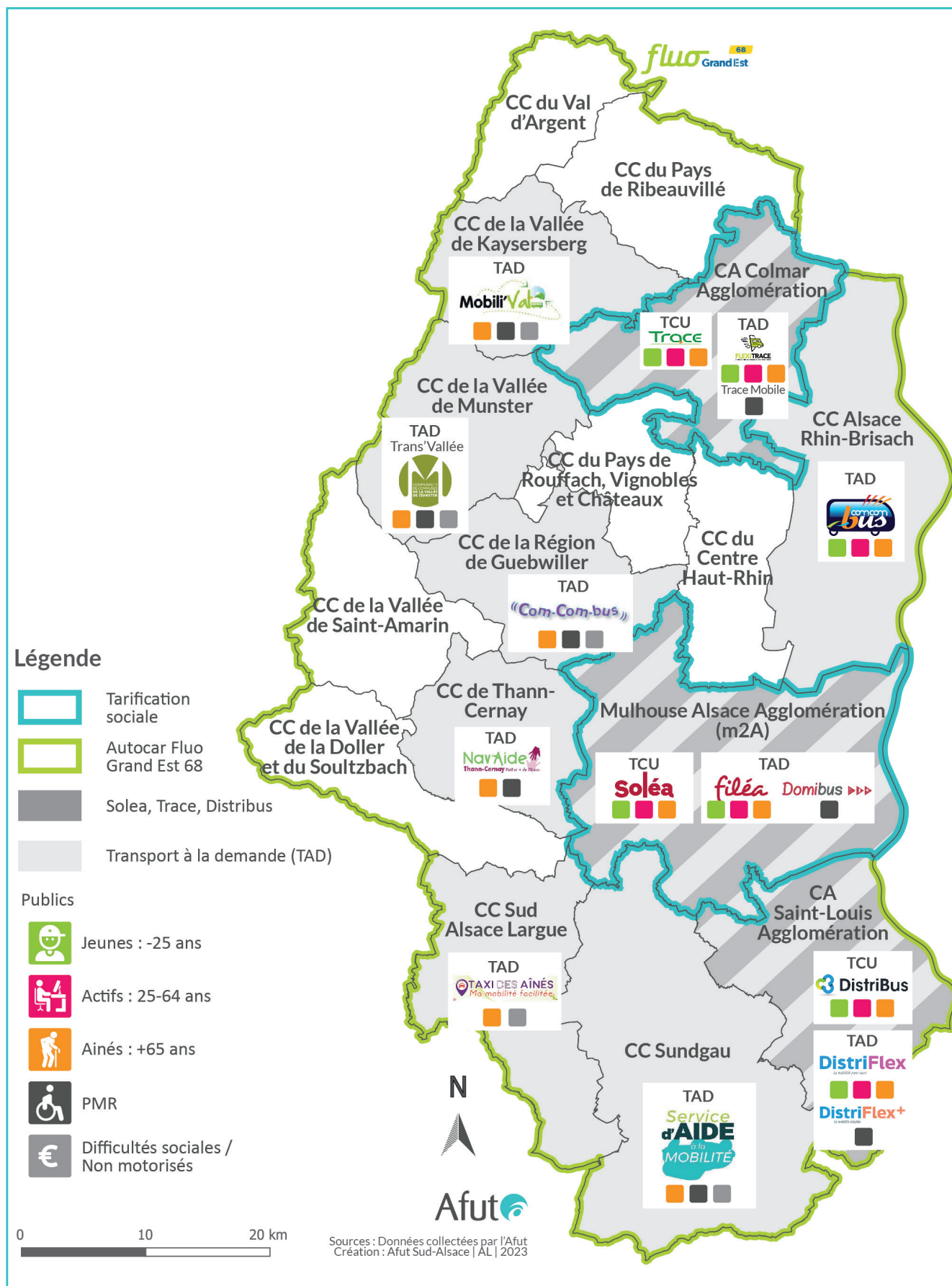
3. Opportunité dans nos territoires

“ Synthèse

- En 2023 : **absence de tarification solidaire** pour les transports collectifs et le transport à la demande dans le Haut-Rhin.
- **26 %** des habitants de l'agglomération mulhousienne ont un **quotient familial < à 700€** = le potentiel le plus important du Haut-Rhin.
- Une opportunité de mise en place de la tarification solidaire de m2A **concomitamment à l'instauration de la ZFE-m**

LES TARIFICATIONS TC ET TAD DANS LE HAUT-RHIN

Transports en commun : tout public, transports à la demande : PMR et aînés



Les réseaux TCU et TAD ne couvrent pas l'intégralité du département. Seul le service autocar de la Région Grand Est dessert tout le Haut-Rhin.

L'absence de tarification solidaire

Les tarifications TC et TAD du Haut-Rhin en 2023

		Tickets		Abonnement mensuel				Abonnement annuel			
		A l'unité	Carnet de 10	18-25 ans	25-65 ans	> 65 ans	"Social"	5-25 ans	25-65 ans	> 65 ans	"Social"
RESEAUX BUS / TRAM / AUTOCAR											
Colmar Agglomération	Trace - <i>Tout public</i>	2 €	11 €	17 €	34 €	17 €	17 €	170 €	340 €	170 €	170 €
Mulhouse Alsace Agglomération	Soléa - <i>Tout public</i>	*1,3 € - 1,5€	13 €	21 €	44 €	34 €	**17 €	195 €	405 €	305 €	-
Saint-Louis Agglomération	Distribus - <i>Tout public</i>	2 €	13 €	12 €	33 €	12 €	-	120 €	330 €	120 €	-
Région Grand Est	Fluo 68 - <i>Tout public</i>	4 €	-	20 €	50 €	50 €	10 €	168 €	420 €	420 €	84 €
TAD RESEAUX URBAINS											
Colmar Agglomération	FlexiTrace - <i>Tout public</i>	2 €	11 €	17 €	34 €	17 €	17 €	170 €	340 €	170 €	170 €
	Trace Mobilité - <i>PMR</i>	3 €	-	-	-	-	-	-	-	-	-
m2A	Filéa - <i>Tout public</i>	3 € à 1,5 €	13 €	21 €	44 €	34 €	17 €	195 €	405 €	305 €	-
	Domibus - <i>PMR</i>	2 €	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Saint-Louis Agglomération	Distriflex - <i>Tout public</i>	2 €	13 €	12 €	33 €	12 €	-	120 €	330 €	120 €	-
	TPMR - <i>PMR</i>	5 €	24 €	55 €			-	-	-	-	-
TAD HORS AGGLOMERATION											
CC Sundgau	Service d'aide à la mobilité - > à 75 ans, <i>PMR</i>	3 € - 15 €	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CC Sud Alsace Largue	Taxi des aînés - > à 75 ans	variable	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CC Thann Cernay	Nav'Aide - > à 70 ans, <i>PMR</i>	4 €	35 €	-	-	-	-	-	-	-	-
CC Région Guebwiller	Com-Com-bus - > à 70 ans, <i>PMR, pas de VP</i>	5 €	38 €	-	-	-	-	-	-	-	-
CC Pays Rhin Brisach	ComComBus - > à 12 ans	4 €	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CC Vallée Munster	Trans'Vallée - > à 70 ans, <i>PMR, pas de VP</i>	4 €	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CC Vallée de Kaysersberg	Mobili'Val - > à 65 ans, <i>PMR, difficulté social</i>	3 € - 4 €	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Attention ! Le tableau ci-dessus ne présente qu'une partie des tarifs proposés par les réseaux. Pour avoir plus de détails sur les prix, il est nécessaire de consulter le site web des réseaux ou Fluo Grand Est www.fluo.eu.

* Ticket Compte mobilité : 1,3 € / Ticket sms ou papier : 1,5€. ** Tarification social (Joker)

TC : une gamme tarifaire complète

Les 3 réseaux de Transports en Communs Urbains (TCU) : Colmar Agglomération (Trace), m2A (Solea) et Saint-Louis Agglomération (Distribus) proposent une tarification s'adressant aux **jeunes**, aux **actifs** et aux **aînés**. Les dessertes bus et tramway de ces 3 territoires sont complétées en heures creuses par des services de Transport A la Demande (TAD) : Filéa, Distriflex et Flexitrace. Ils ont la même tarification que le tram et le bus.

Les **PMR** bénéficient de services spécialisés avec Trace Mobile, TPMR et Domibus. Ils payent un prix à la course.

TAD : tarification au ticket pour un public fragile

Sept services TAD existent hors agglomérations. Ils proposent une tarification au ticket. Ils s'adressent principalement aux **PMR** et aux **aînés** : plus de 70 ou 75 ans.

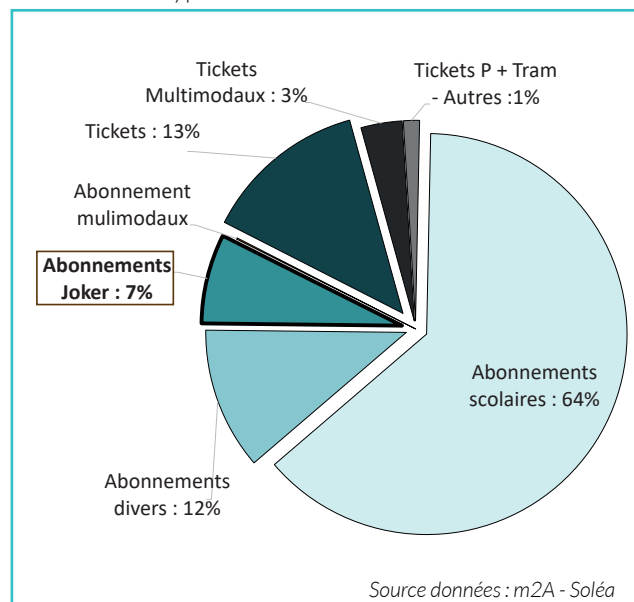
Seul le service de TAD du Pays de Brisach est accessible à tous les publics à partir de 12 ans.

De rares tarifications sociales

Les réseaux Trace (solidaire), Soléa (Joker) et autocar Fluo 68 (bénéficiaire CSS plafond de 753 €) proposent une tarification sociale.

Le pass Joker m2A fait l'objet d'un processus d'attribution s'effectuant soit par des associations venant en aide aux plus démunis, soit par les CCAS des municipalités de m2A.

La répartition des 21 M de déplacements du réseau soléa suivant le type d'abonnements et de tickets en 2022



Les abonnés Joker représentent 7 % des déplacements réalisés sur le réseau Soléa en 2022.

QF < À 700 € : PART DES PERSONNES COUVERTES CAF

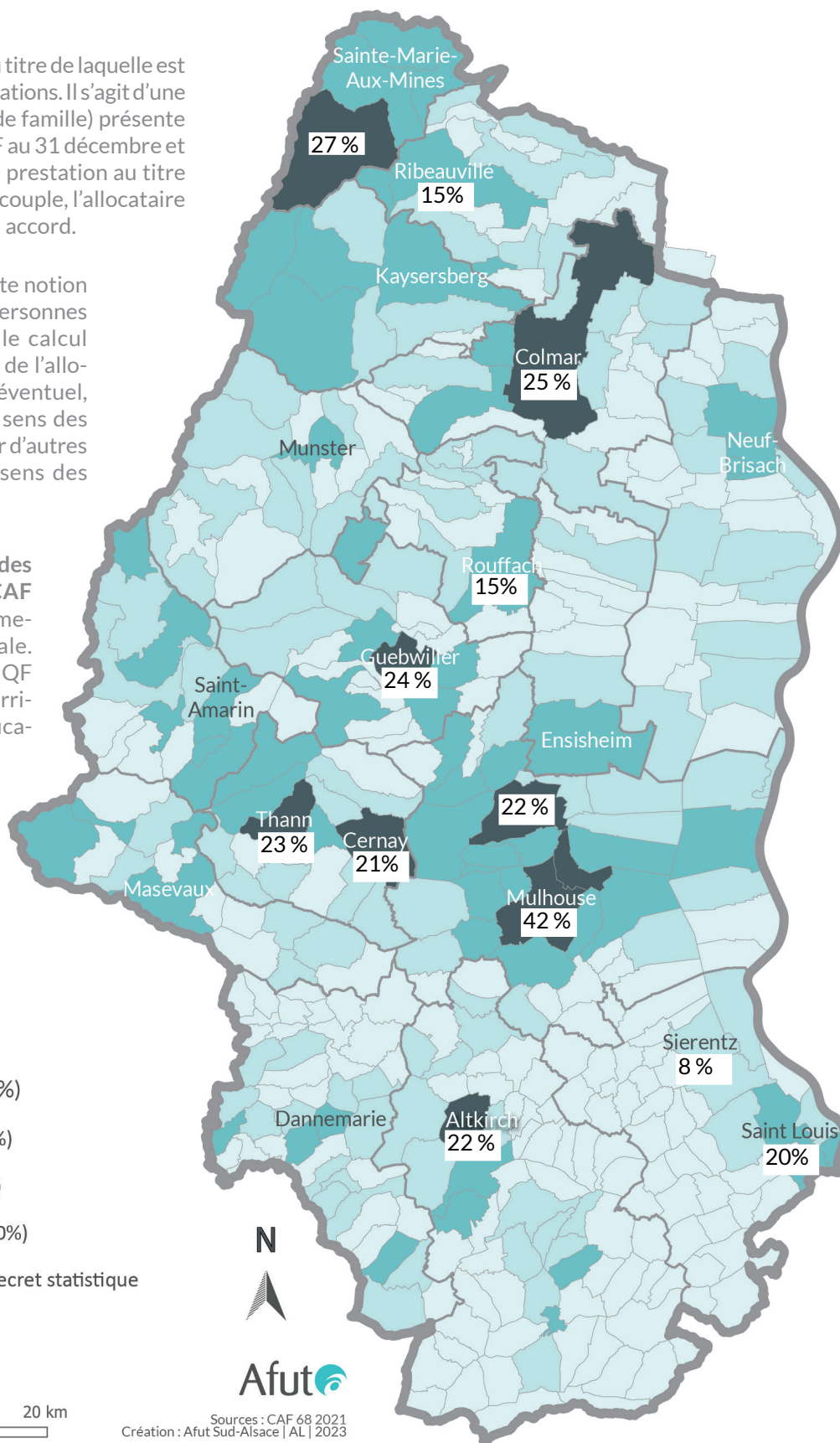
Une précarité marquée dans les agglomérations et les villes moyenne du 68

Définition & méthode

Allocataire = personne au titre de laquelle est ouvert un dossier de prestations. Il s'agit d'une personne (seule ou chef de famille) présente dans les fichiers de la CAF au 31 décembre et qui a perçu au moins une prestation au titre du mois. Dans le cas d'un couple, l'allocataire est désigné d'un commun accord.

Personne couverte = cette notion désigne l'ensemble des personnes prises en compte pour le calcul d'une prestation. Il s'agit de l'allocataire, de son conjoint éventuel, des enfants à charge au sens des prestations familiales, voir d'autres personnes à charge au sens des aides au logement.

La carte présente la part des personnes couvertes CAF ayant un QF < 700 € ramenée à la population totale. 700 € correspondent au QF moyen le plus haut des territoires pratiquant la tarification solidaire TC.



Légende

Part des personnes avec un QF < à 700 € (en %)

- Très forte (> 20%)
- Forte (10 à 20%)
- Moyenne (5 à 10%)
- Faible (< 5%) / secret statistique

0 10 20 km

Afut

Sources : CAF 68 2021
Création : Afut Sud-Alsace | AL | 2023

17% des personnes couvertes par la CAF ont un QF < 700 € dans le Haut-Rhin. Cette part s'élève à 25 % à Colmar, 20 % à Saint Louis, 27 % à Sainte-Marie-aux-Mines ou bien encore 24 % à Guebwiller. Mulhouse arrive en tête avec un taux de 42 %.

LE POTENTIEL DE LA TARIFICATION SOLIDAIRE

L'agglomération mulhousienne : un territoire opportun ?

Part des habitants suivant leur QF et par EPCI en 2021

EPCI	Nb. d'habitants en 2020	Nb. personnes couvertes CAF en 2021	QF 1 0 à 400 €		QF 2 400 à 600 €		QF 3 600 à 700 €		QF 4 700 à 900 €		Hypothèse 3 tranches : QF 1, QF 2, QF 3 0 € à 700 €	Hypothèse 4 tranches : QF 1, QF 2, QF3, QF 4 0 € à 900 €
			Nb. de personnes couvertes	%	Nb. de personnes couvertes	%	Nb. de personnes couvertes	%	Nb. de personnes couvertes	%		
CC DU VAL D'ARGENT	9 351	3 980	483	5%	1 024	11%	378	4%	603	6%	20%	27%
CC DE LA VALLEE DE SAINT-AMARIN	12 212	4 254	382	3%	593	5%	385	3%	662	5%	11%	17%
CC DU PAYS DE ROUFFACH	12 852	4 570	353	3%	522	4%	278	2%	542	4%	9%	13%
CC DU CENTRE DU HAUT-RHIN	16 261	6 635	500	3%	586	4%	428	3%	942	6%	9%	15%
CC DE LA VALLEE DE KAYSERSBERG	16 133	5 403	481	3%	667	4%	351	2%	822	5%	9%	14%
CC DE LA VALLEE DE LA DOLLER	15 972	6 204	390	2%	624	4%	408	3%	884	6%	9%	14%
CC DE LA VALLEE DE MUNSTER	16 242	5 716	468	3%	712	4%	424	3%	945	6%	10%	16%
CC DU PAYS DE RIBEAUVILLE	18 241	6 385	493	3%	706	4%	469	3%	848	5%	9%	14%
CC PORTE D'ALSACE - LARGUE	22 322	8 403	559	3%	820	4%	491	2%	949	4%	8%	13%
CC PAYS RHIN - BRISACH	33 686	12 510	780	2%	1 191	4%	755	2%	1 617	5%	8%	13%
CC DE THANN-CERNAY	37 472	16 419	1 704	5%	2 772	7%	1 503	4%	2 562	7%	16%	23%
CC DE LA REGION DE GUEBWILLER	37 999	15 690	1 662	4%	2 319	6%	1 377	4%	2 401	6%	14%	20%
CC SUNDGAU	47 711	15 152	1 217	3%	1 835	4%	1 083	2%	1 798	4%	9%	12%
CA SAINT-LOUIS AGGLOMERATION	82 859	23 949	3 200	4%	3 713	4%	1 768	2%	2 806	3%	10%	14%
CA COLMAR AGGLOMERATION	113 968	49 374	7 086	6%	9 725	9%	4 609	4%	7 417	7%	19%	25%
CA m2A	273 767	139 543	23 031	8%	32 731	12%	14 623	5%	20 658	8%	26%	33%
TOTAL Haut-Rhin	767 048	324 446	42 806	6%	60 550	8%	29 342	4%	46 494	6%	17%	23%

Source données : CAF 68 -2021, INSEE RP 2020, traitement Afut Sud Alsace

1

Avec 26 % des habitants ayant un QF < 700 €, m2A est l'EPCI du Haut-Rhin qui concentre le plus de personnes en situation de précarité. Viennent ensuite, le Val d'Argent avec 20 % et Colmar Agglomération avec 19 %.

2

En passant à 4 tranches de QF < 900 €, c'est juste la part des habitants concernés qui augmente. Dans cette hypothèse, pour m2A, le taux atteindrait 33 %.

3

Dans l'hypothèse de la mise en place d'une tarification solidaire TC, la forte concentration de personnes à faibles ressources dans m2A pourrait avoir des impacts contrastés : facilité d'accès à la mobilité, augmentation de l'utilisation des TC mais aussi générer des baisses de recettes.

Il conviendrait d'explorer ces aspects dans le cadre d'une étude socio-économique afin de bien pouvoir apprécier les avantages et les inconvénients.

RECOMMANDATIONS

De la technique à la “communication”

Si une tarification solidaire des transports en commun était mise en place dans l'agglomération de Mulhouse, voici quelques recommandations qui pourraient être suivies :

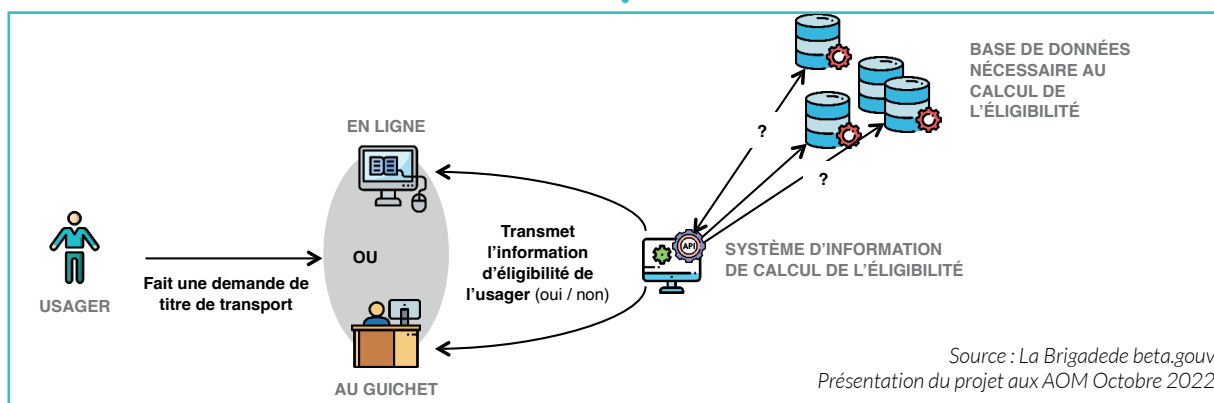
- 1 Étudier finement la mise en place d'une tarification solidaire TC par un **bureau d'étude spécialisé** : impacts fréquentation et recettes, mise en œuvre, adéquation avec les tarifications existantes etc.
- 2 Mettre en œuvre la tarification solidaire et la zone à faibles émissions mobilité (ZFE-m) de l'agglomération de Mulhouse **en même temps**.
- 3 Etudier l'opportunité et la faisabilité d'un accès à la tarification solidaire **aux personnes résidant hors de m2A** pour accompagner la mise en place de la ZFE-m.
- 4 Préférer une tarification solidaire à **quatre tranches de quotient familial (QF)** pour une meilleure **progressivité** et intégrer les **travailleurs pauvres**.
- 5 Travailler **finement les seuils de QF** :
 - Au moyen d'une analyse des **caractéristiques socio-économiques** du territoire et en travaillant avec les acteurs locaux : associations, CAF etc.
 - En **harmonisant les tranches de QF** pour les transports en commun et, le cas échéant, pour le stationnement résidentiel, la location de vélos de moyenne et longue durée, pour plus de lisibilité.
 - En facilitant **leur révision annuelle** pour suivre l'évolution des minima sociaux.
- 6 Mener une **grande campagne de communication**.
- 7 Anticiper les **évolutions** : intégration de nouveaux modes de transport, changement du nombre et du niveau des tranches de QF, etc.
- 8 Intégrer la tarification solidaire au **compte mobilité**.
- 9 Utiliser, le moment venu, **l'interface de programmation (API)** en cours de développement pour faciliter l'utilisation du QF CAF.

Zoom

Dans le cadre de la démarche « **Dites-le-nous une fois** », portée par le gouvernement, l'objectif est que l'allocataire fasse la demande une seule fois pour son statut QF et qu'en suite et automatiquement l'utilisateur se voit proposer le meilleur tarif via une **API**.

Une API est une interface logicielle qui permet de « connecter » un logiciel ou un service à un autre logiciel ou service afin d'échanger des données et des fonctionnalités.

La démarche devient **proactive**. Vous cherchez à acheter un abonnement, on vous propose le meilleur tarif par rapport à votre situation.



Source : La Brigade beta.gov
Présentation du projet aux AOM Octobre 2022

L'attribution automatique du tarif préférentiel, dépendant du QF, pourra être réalisée lors de la demande d'abonnement par l'utilisateur. Le développement d'une API est en cours au niveau des services de l'Etat.

Annexes

Bibliographie

Articles et publications

Banque des territoires - *La gratuité des transports publics fait son retour* - Septembre 2023.

Banque des territoires - *Tarifcation solidaire : un coup d'accélérateur pour la fréquentation des transports publics* - Juin 2018.

CAIRN - *La gratuité des transports au cœur des enjeux sociaux et écologiques de la mobilité* - 2022.

CEREMA, GART - *Tarifcation solidaire des transports collectifs urbains : décryptage et retours d'expérience* - Décembre 2020.

Les Echos - *La gratuité des transports en commun progresse à pas comptés dans les territoires* - Octobre 2022.

Les Echos - *La gratuité des transports en commun, un sujet qui divise* - Septembre 2017.

Les Echos - *Annemasse Agglo met le vélo à l'honneur cet été* - Juillet 2021.

FNAUT - *Analyse comparée des tarifications régionales de l'offre de transport interurbaine Trains et autocars* - mai 2021

GART - *Gratuité(s) des transports publics pour les usagers: une étude du GART pour objectiver le débat* - Octobre 2019

Hypothèses - *Transports collectifs : il y a mieux que la gratuité !* - Septembre 2020.

Ministère de la transition écologique - *Rapport sur le modèle économique des transports collectifs* - Juillet 2021

La gazette des communes - *La tarification solidaire des transports collectifs urbains* - 2015.

La vie du rail - *Le grand chambardement des tarifs des transports franciliens* - Novembre 2023.

Le Monde - *La gratuité des bus et trams à Montpellier à partir de décembre, un choix qui divise le monde du transport public* - Octobre 2023.

Transdev - *Enquête sur les mobilités du quotidien dans les régions françaises* - Septembre 2019.

Sites de références

CEREMA
www.cerema.fr

FNAUT
www.fnaut.fr

GART
www.gart.org

m2A
www.m2a.fr

Ministère de la transition écologique
www.ecologie.gouv.fr

Nantes Métropole
metropole.nantes.fr

Observatoire des villes du transport gratuit
www.obs-transport-gratuit.fr

Région Grand Est
www.grandest.fr

UTP
www.utp.fr

VRT
www.ville-rail-transports.com

Glossaire

AAH	Allocation aux Adultes Handicapés
ADA	Allocation pour Demandeur d'Asile
Afut	Agence de fabrique urbaine et territoriale du Sud-Alsace
AOM	Autorité Organisatrice de la Mobilité
API	Application Programming Interface
APL	Aide Personnalisée au Logement
CA	Communauté d'Agglomération
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CC	Communauté de Communes
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CCS	Complémentaire Santé Solidaire
CEREMA	Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement
CTS	Compagnie des Transports Strasbourgeois
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
FNAUT	Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports
GART	Groupement des Autorités Responsables de Transport
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
m2A	Mulhouse Alsace Agglomération
PDM	Plan de Mobilité
PDU	Plan de Déplacements Urbains
PETR	Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
PMR	Personne à Mobilité Réduite

QF	Quotient Familial
RGE	Region Grand Est
RP	Recensement de la Population
RSA	Revenu de Solidarité Active
T2C	Transport en Commun de l'agglomération Clermontoise
TAD	Transport A la Demande
TAN	Transports en Commun de l'agglomération Nantaise
TC	Transports Collectifs
TCU	Transport en Commun Urbain
TER	Transport Express Régional
TPMR	Transport de Personnes à Mobilité Réduite
TS	Tarifcation Solidaire
UTP	Union des Transports Publics et ferroviaires
VAE	Vélo à Assistance Electrique
VLS	Vélo en Libre-Service
VRT	Ville, Rail & Transports
ZFE-m	Zones à Faibles Emissions-mobilité

Remerciements

Les partenaires de cette mission tiennent à remercier l'ensemble des personnes sollicitées et / ou contactées qui ont rendu possible la rédaction de la publication.

Amandine BIZZOTTO (m2A), Valérie DENIS (Brest Métropole), Cyril FRAYSSINET (m2A), Mounia GROSJEAN (GART), Margot GUELLEC (Nantes Métropole), Brigitte MEYER (CAF 68), Julie MOZER (m2A), Claire POURCHET (Grand Chambéry), Céline SABATIER (GART), Lysiane TETAUD (CA de La Rochelle), Margaux VILCOT-BONY (Annemasse Agglo), Christophe WOLF (m2A).

CONTACT

Afut Sud-Alsace
33, avenue de Colmar
68 200 MULHOUSE
www.afut-sudalsace.org

Source image page de garde : création microsoft Bing

Publication éditée et imprimée par :
L'Agence de fabrique urbaine et territoriale Sud Alsace.

Direction de la publication
Viviane BEGOC, directrice de l'Agence.

Conception et rédaction
Stéphane DREYER, chef de projet de la mission
stephane.dreyer@afut-sudalsace.org - tel : 03.69.77.60.81

Illustrations :
Photos, schémas : Afut-Sud Alsace sauf mention contraire.
Cartographies : Anne LICHTLE.
Statistiques, chiffres clés : Marion SCHAEFFER,
Stéphane DREYER.

Graphisme et mise en page :
Afut Sud Alsace.

Toute reproduction autorisée avec mention précise
de la source et référence exacte.